

DEPARTEMENT
YONNE

N° AR-CCOP-ST-2020_067

CANTON
CHARNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE NOUVELLE
**Charny Orée de
Puisaye**

Liberté – Egalité – Fraternité
.....

ARRETE DU MAIRE

Portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public –

Charny - Charny Orée de Puisaye

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2122-21, L2212-2, L2122-24 et L2212-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté municipale n°66-PR-2016 du 08 janvier 2016,

Vu l'instruction Ministérielle sur la signalisation routière (livre I-huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Considérant la demande faite par Monsieur PINSON Kevin, en date du 22 juin 2020, pour le stationnement d'un véhicule de chantier sur le domaine public au 20 avenue de la Gare à Charny.

ARRETE

Article 1er : PINSON Kevin est autorisé à occuper le domaine public devant le 20 avenue de la Gare à Charny du 28 juin 2020 au 1 aout 2020.

Article 2 : La portion de trottoir correspondante sera interdite aux piétons pendant la durée des travaux.

Article 3 : Le pétitionnaire devra prendre toute mesure nécessaire pour la sécurité des usagers de la voie publique (piétons) pendant toute la durée de l'autorisation. Il devra en outre prendre toute précaution pour assurer la protection des revêtements de chaussée et de trottoirs affectés par la présente autorisation.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Il fera l'objet d'une publication en mairie et d'un affichage sur les lieux de son application.

Ampliation en sera donnée à Monsieur le maire délégué de Charny, à la police municipale et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Aillant/Montholon, chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Date de publication.....

Fait à Charny Orée de Puisaye,

Le 24 juin 2020

Le Maire

Michel COUTOIS

